Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250711-202539-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 8** **Votants : 8**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ORIAL Brigitte, ROUGIER Serge ;

Excusés : -

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur LAY Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025.

2025/39 – Attribution de la gestion des gîtes communaux à l'entreprise « aux services du Lac » à Auphelle :

Le Maire rappelle que le conseil a confié aux gîtes de France la gestion des locations des gîtes communaux.

Cependant, ils ne s'occupent que des réservations et des encaissements des paiements. La commune doit continuer à assurer les ménages et les accueils dans les gîtes. Un système de boîtes à clefs a été mis en place pour faciliter l'arrivée des locataires. Cependant, notamment en période estivale lors de laquelle les gîtes sont loués uniquement à la semaine du Samedi au Samedi, un certain nombre de difficultés sont rencontrées pour effectuer leur nettoyage entre les arrivées et départs le même jour.

Habituellement, un emploi temporaire à temps non complet permet de recruter une personne pour la période estivale pour effectuer le nettoyage des gîtes. Mais il s'est avéré difficile de trouver une personne disponible les samedis et pour un faible nombre d'heures hebdomadaires. Ainsi, il n'a pas été possible de recruter pour la saison 2025.

C'est pourquoi il a été demandé à l'entreprise « aux services du Lac », basée à Auphelle, de faire une offre à la commune pour le nettoyage des gîtes. A terme, le coût devrait être sensiblement le même que dans le cas d'un recrutement d'un saisonnier.

L'entreprise a également émis une proposition pour la gestion complète des gîtes, service qu'elle propose couramment. Le maire indique que cette solution présenterait de nombreux avantages pour la commune et notamment :

- Assurance de l'entretien des gîtes entre chaque location, sans problème de recrutement et de travail le weekend ;
- Une meilleure publicité des gîtes par l'intermédiaire du réseau de l'entreprise « aux services du lac » qui assurerait probablement une hausse de la fréquentation ;
- La maintenance des gîtes au niveau du petit matériel et des petits travaux d'entretien, inclus dans l'offre de l'entreprise ;
- Un accueil physique systématique des locataires avec l'établissement d'un état des lieux, ce qui est actuellement difficile à mettre en place.

L'entreprise « aux services du Lac » propose cette prestation pour un coût de 25% du montant des réservations, plus 150.00 € de frais initiaux pour la mise en ligne des gîtes sur différentes plate formes.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250711-202539-DE

Le Maire souligne que si les gîtes sont d'avantage loués, cela pourra couvrir en partie ou totalité la retenue de 25% du prix des locations par l'entreprise.

Il demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention :

- **Confie** à l'entreprise « aux services du Lac, JPB El Bussière HAFSSA » 12 impasse des chênes 87 470 Peyrat le Château la gestion des gîtes selon les modalités exposées ci-dessus à compter du 01er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,
- **Accepte** l'offre de l'entreprise « aux services du Lac » pour un coût correspondant à 25% du prix de location des gîtes et des frais initiaux de mise en ligne de 150.00 € ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise « aux services du Lac » ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Serge ROUGIER



Transmis en Préfecture le 17 juillet 2025, publié le 17 juillet 2025.